

Contrat Fromagerie « le Gros Chêne » – Saison 12 du 10/05/2022 au 25/10/2022

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement bi-mensuelle de produits laitiers entre le fromager et l'adhérent(e). Le fromager s'engage à être présent au moins une fois par mois lors des distributions et à produire des produits certifiés en agriculture biologique. Il devra fournir sa licence et son certificat bio à tout(e) adhérent(e) en faisant la demande. L'adhérent(e) s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel (5€) et à AMAPapille (5€), d'en respecter les statuts et règlements. L'adhérent(e) s'engage à participer activement à la vie de l'AMAP et de s'inscrire au moins 1 fois sur le planning des permanences (Date proposée :).

Les vaches de la ferme du Gros Chêne sont de race Bretonne Pie-Noire, une ancienne race de Bretagne et sont nourries exclusivement à base d'herbe pâturée et de foin l'hiver.

2- Termes du contrat

L'adhérent(e) et le fromager s'engagent sur la commande bi-mensuelle* de base suivante :

Produits**	Prix à l'unité	Unités par livraison (à compléter)	Montant (à compléter Prix X unités)
Crème fraîche crue (200 ml)	2,90 €		
Fromage blanc cru lisse (400 ml)	2,30 €		
Fromage blanc cru campagne (400 ml)	2,30 €		
Yaourt nature ferme (125 ml)	0,70 €		
Yaourt nature ferme (400 ml)	2,10 €		
Gwell (400 ml)	2,50 €		
Une part de tomme du Gros-Chêne (230 g)	5,00 €		
Riz au lait nature (400 ml)	3,40 €		
Riz au lait caramel (400 ml)	3,40 €		
Solde pour 1 livraison			

* L'engagement sur cet achat est pris pour **11 livraisons** sur la période mentionnée en entête du contrat, à savoir : 17/05, 31/05, 14/06, 28/06, 12/07, 16/08, 30/08, 13/09, 27/09, 11/10, 25/10

Montant total (11 livraisons)	
--------------------------------------	--

**Les produits sont sans sucres ajoutés (sauf riz au lait), ni poudre de lait. Tomme de 2 mois d'affinage, croûte grise. Les contenants en verre sont à ramener à la livraison suivante.

Le paiement s'effectue uniquement par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux ou trois règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent(e) indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis à l'AMAP à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom de la **Fromagerie du Gros Chêne**.

**Les livraisons ont lieu les mardis (dates indiquées plus haut)
de 18h30 à 19h30 dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

En cas d'empêchement ou d'absence de l'adhérent(e) : une autre personne peut être mandatée pour prendre la livraison à sa place. Il appartient à l'adhérent(e) d'en informer l'AMAP lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard la vendredi précédent la distribution par voie électronique. Dans le cas où la livraison n'est pas récupérée, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

Ce contrat est établi en 1 exemplaire entre :

Le producteur

**M. Emilien Mondher
Ferme Le Gros Chêne
Lieu-dit Le Gros Chêne
35830 Betton**

Fait à Rennes, le/..... /2021

Signature

L'adhérent(e)

Nom :

Prénom :

Tél. :

e.mail :

Fait à Rennes, le/..... /2021

Signature